



## **AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6252 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 6200,  
AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PLANTATION, LA PROTECTION ET L'ABATTAGE  
DES ARBRES**

---

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES  
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6252  
AVIS VOUS EST DONNÉ :**

**QUE** le conseil municipal a adopté, à une séance ordinaire tenue le 10 avril 2017, le premier projet du règlement numéro 6252 amendant le règlement de zonage numéro 6200, afin de modifier les dispositions relatives à la plantation, la protection et l'abattage des arbres;

**QUE** le projet de règlement numéro 6252 concerne la modification certaines dispositions sur la réglementation en lien avec la préservation des arbres;

**QUE**, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement numéro 6252, le 8 mai 2017, à compter de 19 h 30 dans la salle du conseil de la Ville de Bois-des-Filion, située au 485, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion ;

**QU'**au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou le maire suppléant de la Ville de Bois-des-Filion expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

**QUE** ce projet de règlement, peut être consulté à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion, pendant les heures ordinaires de bureau ;

**QUE** le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** le présent avis est également affiché à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion.

**Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 12 avril 2017.**

**Charles-Hervé Aka, LL.M**  
**Greffier**